



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/04/84 PRISE EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Relations Publiques
CF/JR/CHL**

OBJET : Contrat avec l'Association « Les Somatophylaques » pour l'organisation d'une animation de reconstitution historique, prévue le 17 juin 2023 dans le cadre de la Fête de la Ville.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser une animation de reconstitution historique sur l'esplanade Napoléon Bonaparte, dans le cadre de la Fête de la Ville le 17 juin 2023, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de prestation.

Considérant que le projet de contrat pour l'animation susvisée, proposé par l'Association « Les Somatophylaques », répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat pour la mise à disposition d'une reconstitution historique, sera conclu avec l'Association « Les Somatophylaques » sise 16, boulevard Jean Jaurès – 13340 Rognac, en vue de l'installation d'un campement grec et l'organisation d'une animation de présentation de démonstrations militaires et sportives, sur l'esplanade Napoléon Bonaparte, dans le cadre de Fête de la Ville, prévue le 17 juin 2023 de 13h à 22h.

Article 2 : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à l'Association « Les somatophylaques» la somme de **3 000 €** (association non soumise à la TVA) et prendra en charge un repas midi et soir les 16 et 17 juin 2023.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **26 AVR. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le :
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le :

27 AVR. 2023

27 AVR. 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 26 avril 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat avec l'Association Les Somatophylaques pour l'organisation d'une animation de reconstitution historique, prévue le 17 juin 2023 dans le cadre de la Fête de la Ville.

Date de transmission de l'acte : 27/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/04/2023

Numéro de l'acte : 2023-04-84 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230426-2023-04-84-AU

Date de décision : 26/04/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats